Image not found or type unknown

quel montant pour une rupture conventionnelle?

Par **terredeau**, le **20/08/2012** à **19:04**

bonjour,
je souhaite négocier avec mon employeur une rupture conventionnelle suite à des harcèlements subis par des collègues et une ambiance difficile à vivre.
Mais j'ai un prêt en cours, je ne peux donc pas partir sans des indemnités à hauteur de 15 000€ minimum, mais je ne sais pas du tout si mon employeur peut aller au-delà de ce que la loi prévoit pour les indemnités!après 9 ans d'ancienneté, je devrais avoir environ 3 000e à peine!voilà pourquoi je voudrais négocier plus pour pouvoir repartir à zéro!
Pouvez-vous me dire si cela se fait?ou suis-je trop gourmande?
cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés